

BAS-RHIN

SAVERNE

SITES

CHATEAU DU HAUT BARR

INSCRIPTION -

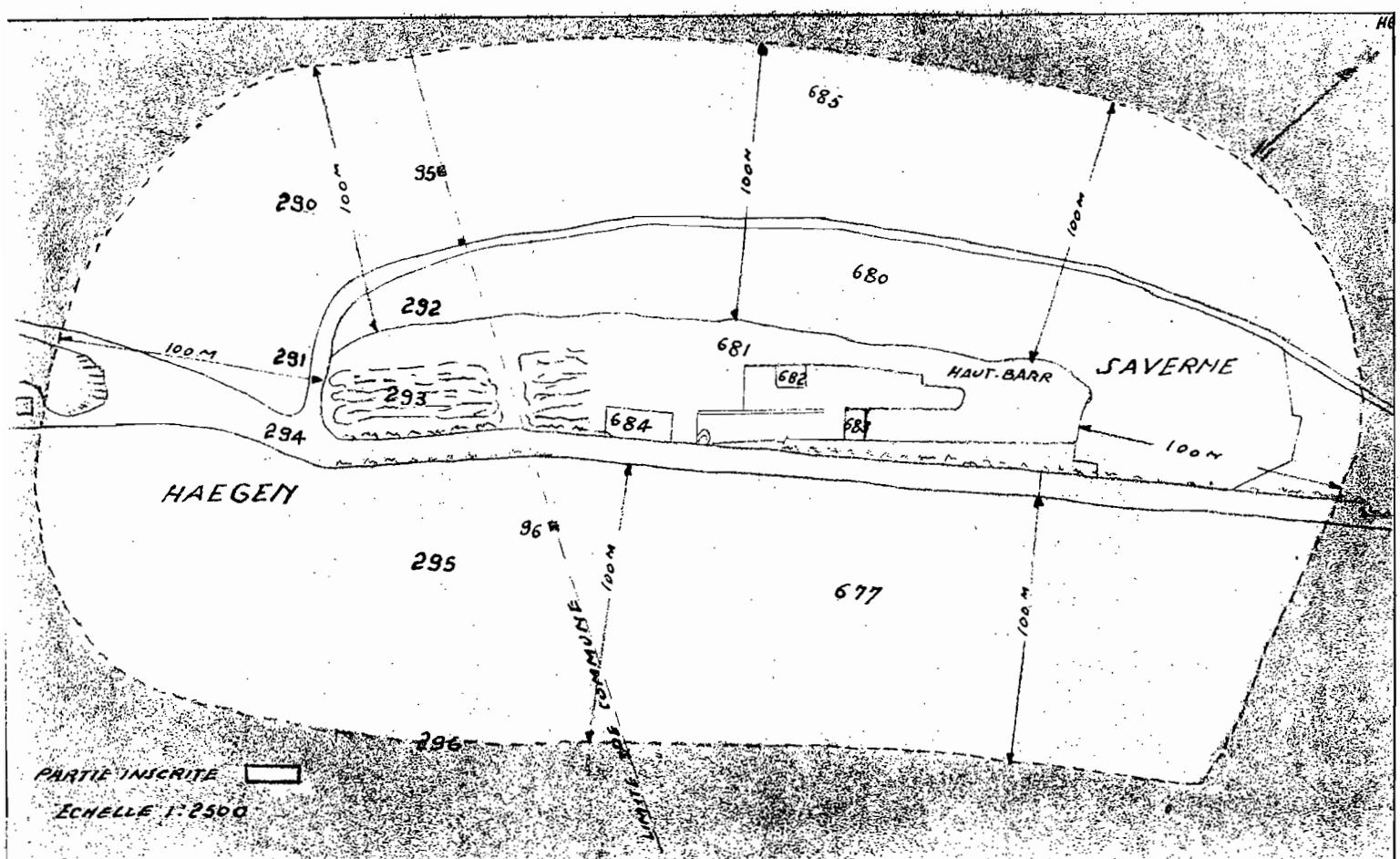
COMMUNES : SAVERNE ET HÄEGEN

CANTON : SAVERNE

ARROND^T SAVERNE



CARTE
MICHELIN
n° 62
PLI: 9



ARRETE DU 1 MARS 1938

Sont inscrits à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, par application de l'art. 4 de la loi du 2 Mai 1930, les abords des ruines du château du Haut-Barr comprenant :

- une zone de 100 mètres de profondeur à partir des murs d'enceinte, prise sur les parcelles cadastrales n° 677p. 681. 685 de la commune de Saverne, appartenant à l'Etat français (Eaux-et-Forêts).
 - n° 290 à 295 de la commune de Haegen appartenant à l'Etat français (Eaux-et-Forêts).
 - n° 296 - 297 de la commune de Haegen , lui appartenant.

signé: Georges HUISMAN

Pour copie conforme,
Le Chef du bureau des

SAVERNE

